

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUI, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Délibération n°26-23

DG : Nathalie COLCUCCI
Service : Secrétariat général
Affaire suivie par Claire PIERONI

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CCSPL

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1413-1 et son article L. 2121-22,

VU le renouvellement général du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU l'élection du Maire et des Adjoints en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est obligatoire dans les communes de 10 000 habitants et plus,

CONSIDERANT que cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres du Conseil municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants appelés à siéger au sein de ladite commission.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer une CCSPL composée de 14 membres, représentants du Conseil municipal, 2 membres, représentants d'associations locales et du maire, Président de droit.

DESIGNE en qualité de représentant du Conseil municipal à la CCSPL :

Frédéric PETITTA, Maire, Président de droit

Nathalie VASSEUR	Maria DE JESUS	Amir BEN MERZOUG
Sébastien CHAMBRY	Brahim OUAREM	Julie FERRÉ
Sarah BENHAMMOU	Philippe DECOMBLE	Dimitri GORGE BERNAT
Jean-Pierre VIMARD	Naïma FERROUJI	Tahanout BENKHETTACHE
Laurence BELAIGUES	Alice SEBBAG	

Suppléants : Michael AMAND, Marie-Noëlle ROLLY, Ivan CARRENO

DESIGNE les représentants non élus qui sont représentants d'associations locales nommés par le Conseil municipal comme suit :

- Jean LACROIX - CLCV
- Bernard BROCHOT - UFC Que Choisir

PREND ACTE de la désignation de Nathalie VASSEUR pour assurer le remplacement du Maire, Président de droit, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en cas d'absence ou d'empêchement.

PREND ACTE qu'un règlement intérieur sera adopté lors de la première réunion de la Commission consultative des services publics locaux.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

